



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 20-7366-6  
**Date de parution :** 2025/08/15

**Numéro de la version :** 13.00  
**Remplace la version datée de :** 2025/07/10

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Encres de sérigraphie UV 3M(MC) de série 9849 Jaune citron

**Numéros d'identification de produit**  
7000056116      75-3470-6909-0      75-3472-5664-8

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Encre

#### Utilisation spécifique

Encre sérigraphie

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division de la stratégie de marque et du transport  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Point d'exclamation | Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

### Mises en garde

#### Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection pour les yeux et des dispositifs de protection pour les voies respiratoires.

#### Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

#### Entreposage :

Garder sous clef.

#### Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

## 2.3. Autres risques

Aucun connu.

9% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

9% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                  | Numéro CAS | % par poids                  | Nom Commun                           |
|-----------------------------|------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle | 48145-04-6 | 15 - 40 Secret Fabrication * | Acrylate de 2-phénoxyéthyle          |
| VANADATE DE BISMUTH         | 14059-33-7 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Tétraoxyde de bismuth et de vanadium |

|   |                    |                              |   |
|---|--------------------|------------------------------|---|
| N-VINYLCAPROLACTAME   | 2235-00-9          | 10 - 30 Secret Fabrication * | 1-Vinylhexahydro-2H-azépin-2-one  |
| POLYMERE DE METHACRYLATE  | Secret Fabrication | 10 - 20                      | Ne s'applique pas   |
| Uréthane acrylique aliphatique  | Secret Fabrication | 5 - 10                       | Not Applicable  |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)  | 63148-62-9         | 1 - 5                        | Siloxanes et Silicones, Di-Me   |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                       | 112945-52-5        | 1 - 5                        | Silice amorphe sublimée exempte de cristaux   |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | 52408-84-1         | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | .alpha., .alpha.', .alpha,"-Propane-1,2,3-triyltris\{\omega,-(acryloyloxy)poly[oxy(méthyléthylène)]\} |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)- | 119313-12-1        | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | 2-(Diméthylamino)-1-[4-(morpholin-4-yl)phényl]-2-(phénylmethyl)butan-1-one                            |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio)Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone           | 71868-10-5         | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | 2-Méthyl-4'-(méthylthio)-2-morpholinopropiophenone  |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE   | 5495-84-1          | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | Pas de données disponibles  |
| Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle                                      | 7328-17-8          | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | Di(éthylène glycol) éthyl éther acrylate  |

SEL DE ZINC est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

SEL D'ALUMINIUM est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

POLYMERE DE METHACRYLATE est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u>    | <u>Condition</u>     |
|---------------------|----------------------|
| Aldéhydes           | Durant la combustion |
| Formaldéhyde        | Durant la combustion |
| Monoxyde de carbone | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone  | Durant la combustion |

### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travaillez de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient          | Numéro CAS | Agence              | Type de limite                                 | Mentions additionnelles |
|---------------------|------------|---------------------|--|-------------------------|
| N-VINYLCAPROLACTAME | 2235-00-9  | Fabricant déterminé | MPT(8 heures):0.1 ppm(0.57 mg/m <sup>3</sup> ) |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Lunettes de protection ouvertes.

##### Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

#### **Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## **SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |  |
|--|--|
| <b>Etat physique</b>                             | Liquide  |
| <b>Aspect physique spécifique:</b>               | Liquide  |
| <b>couleur</b>                                   | Jaune  |
| <b>Odeur</b>                                     | Acrylate légère                                      |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>pH</b>  | <i>Ne s'applique pas</i>                             |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>      | <i>Ne s'applique pas</i>                             |
| <b>Point d'ébullition</b>                        | > 148,9 °C   |
| <b>Point d'éclair :</b>                          | > 93,3 °C [Méthode de test:Vase Clos Pensky-Martens] |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>                   | < 1 [Ref Std:BUOAC=1]                                |
| <b>Inflammabilité</b>                            | <i>Ne s'applique pas</i>                             |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Limites d'explosivité (LSI)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>pression de vapeur</b>                        | < 160 Pa [@ 20 °C ]                                  |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Densité</b>                                   | Environ 1,3 g/ml                                     |
| <b>Densité relative</b>                          | Environ 1,3 [Ref Std:Eau=1]                          |
| <b>Hydrosolubilité</b>                           | Négligeable  |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | <i>Pas de données disponibles</i>                    |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | 5 g/l  |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>         | 1 - 5 % en poids                                     |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 5 g/l  |

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> | <i>Ne s'applique pas</i> |
|--|--------------------------|

## **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette

section.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire. En cas de perte de l'initiateur ou avec exposition à la chaleur.

#### 10.4 Condition à éviter

Étincelles et/ou flammes  
Chaleur

#### 10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

##### Substance

Aucun connu.

##### Condition

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

##### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

##### Contact avec la peau :

Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

##### En cas de contact avec les yeux :

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

##### Ingestion :

Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

##### Autres effets de santé:

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**

Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuisissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

**Toxicité pour la reproduction / le développement:**

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigüe**

| Nom  | Voie  | Espèces                    | Valeur  |
|--|---|----------------------------|---|
| Produit général  | Dermale                                       |                            | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg           |
| Produit général  | Ingestion                                     |                            | Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle  | Dermale                                       | Rat                        | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle  | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| POLYMER DE METHACRYLATE  | Dermale                                       |                            | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg                                   |
| POLYMER DE METHACRYLATE  | Ingestion                                     |                            | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg                            |
| N-VINYLCAPROLACTAME  | Dermale                                       | Lapin                      | LD50 1 700 mg/kg  |
| N-VINYLCAPROLACTAME  | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 1 049 mg/kg  |
| VANADATE DE BISMUTH  | Dermale                                       |                            | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg                                   |
| VANADATE DE BISMUTH  | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                        | LC50 > 5,2 mg/l   |
| VANADATE DE BISMUTH  | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | Dermale                                       | Lapin                      | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat                        | LC50 > 0,691 mg/l   |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 5 110 mg/kg  |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | Dermale                                       | Multiple espèces animales. | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phényl-2-(Phénylméthyl)- | Dermale                                       | Rat                        | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phényl-2-(Phénylméthyl)- | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 5 000 mg/kg  |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholiny)-1-Propanone          | Dermale                                       | Rat                        | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholiny)-1-Propanone          | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 967 mg/kg  |
| Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle                                     | Dermale                                       |                            | LD50 estimée à 1 000 - 2 000 mg/kg                            |
| Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle                                     | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 1 860 mg/kg  |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée                                       | Dermale                                       | Lapin                      | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée                                       | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | Dermale                                       | Rat                        | LD50 > 2 000 mg/kg  |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | Ingestion                                     | Rat                        | LD50 > 2 000 mg/kg  |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom                         | Espèces | Valeur                          |
|-----------------------------|---------|---------------------------------|
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle | Lapin   | Aucune irritation significative |
| N-VINYLCAPROLACTAME         | Lapin   | Irritation minimale.            |

|  |                  |                                 |
|--|------------------|---------------------------------|
| VANADATE DE BISMUTH  | Lapin            | Aucune irritation significative |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | Lapin            | Aucune irritation significative |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | Hommet et animal | Aucune irritation significative |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phénol-2-(Phénolméthyl)- | Lapin            | Aucune irritation significative |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phénol)-2-(4-Morpholiny)-1-Propanone          | Lapin            | Aucune irritation significative |
| Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle                                     | Lapin            | Irritant                        |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée                                       | Lapin            | Irritation minimale.            |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | Lapin            | Aucune irritation significative |

#### Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom  | Espèces | Valeur                          |
|--|---------|---------------------------------|
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle  | Lapin   | Aucune irritation significative |
| N-VINYLCAPROLACTAME  | Lapin   | Irritant grave                  |
| VANADATE DE BISMUTH  | Lapin   | Aucune irritation significative |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | Lapin   | Aucune irritation significative |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | Lapin   | Aucune irritation significative |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phénol-2-(Phénolméthyl)- | Lapin   | Aucune irritation significative |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phénol)-2-(4-Morpholiny)-1-Propanone          | Lapin   | Aucune irritation significative |
| Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle                                     | Lapin   | Irritant grave                  |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée                                       | Lapin   | Irritant grave                  |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | Lapin   | Aucune irritation significative |

#### Sensibilisation de la peau

| Nom  | Espèces          | Valeur  |
|--|------------------|---|
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle  | Cochon d'Inde    | sensibilisant   |
| N-VINYLCAPROLACTAME  | Mouris           | sensibilisant   |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | Hommet et animal | Non classifié   |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | Hommet et animal | Non classifié   |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phénol-2-(Phénolméthyl)- | Cochon d'Inde    | Non classifié   |
| Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle                                     | Cochon d'Inde    | sensibilisant   |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée                                       | Mouris           | sensibilisant   |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | Cochon d'Inde    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

#### Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Mutagénicité des cellules germinales

| Nom  | Voie     | Valeur  |
|--|----------|---|
| N-VINYLCAPROLACTAME  | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                      | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)   | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phénol-2-(Phénolméthyl)- | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholiny)Phénol-2-(Phénolméthyl)- | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée                                       | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE  | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité :**

| <b>Nom</b>  | <b>Voie</b>  | <b>Espèces</b> | <b>Valeur</b>   |
|---|--------------|----------------|---|
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline | Non spécifié | Mouris         | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)                              | Dermale      | Mouris         | Non-cancérogène   |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)                              | Ingestion    | Mouris         | Non-cancérogène   |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| <b>Nom</b>  | <b>Voie</b> | <b>Valeur</b>                                   | <b>Espèces</b> | <b>Résultat de l'essai</b>                       | <b>Durée d'exposition</b>        |
|---|-------------|---|----------------|--|----------------------------------|
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle   | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 800 mg/kg/jour   | 43 jours                         |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle   | Ingestion   | Toxique pour la reproduction des femelles       | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |
| Acrylate de 2-phénoxyéthyle   | Ingestion   | Toxique pour le développement                   | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                       | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                       | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline                       | Ingestion   | Non classifié pour la développement             | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse           |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)  | Ingestion   | Non classifié pour la développement             | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 3 800 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse           |
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)  | Dermale     | Non classifié pour la développement             | Lapin          | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse           |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)- | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)- | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour   | 1 génération                     |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phényl-2-(Phénylméthyl)- | Ingestion   | Toxique pour le développement                   | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 30 mg/kg/jour    | 1 génération                     |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone          | Ingestion   | Toxique pour la reproduction des femelles       | Rat            | LOAEL 40 mg/kg/jour                              | 1 génération                     |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone          | Ingestion   | Toxique pour le développement                   | Rat            | LOAEL 40 mg/kg/jour                              | 1 génération                     |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat            | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour   | Avant l'accouplement - Lactation |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Ingestion   | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat            | Niveau sans effet nocif                          | 29 jours                         |

|                                    |           |   |     |  |                                  |
|------------------------------------|-----------|---|-----|--|----------------------------------|
|                                    |           |   |     | observé 750 mg/kg/jour                           |                                  |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée | Ingestion | Non classifié pour la développement       | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse           |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE    | Ingestion | Non classifié pour la développement       | Rat | Niveau sans effet nocif observé 62,5 mg/kg/jour  | Avant l'accouplement - Lactation |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE    | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 62,5 mg/kg/jour  | Avant l'accouplement - Lactation |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE    | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine    | Rat | Niveau sans effet nocif observé 62,5 mg/kg/jour  | 42 jours                         |

**Organe(s) cible(s)****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom                                | Voie       | Organe(s) cible(s)       | Valeur  | Espèces                          | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|------------------------------------|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|--------------------|
| N-VINYLCAPROLACTAM E               | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                              | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                    |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom   | Voie       | Organe(s) cible(s)                               | Valeur  | Espèces                    | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition          |
|---|------------|--|---|----------------------------|--|-----------------------------|
| N-VINYLCAPROLACTAM E                                | Inhalation | système respiratoire                             | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.         | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 0,001 mg/l     | 28 jours                    |
| N-VINYLCAPROLACTAM E                                | Inhalation | sang   foie   rénale et / ou de la vessie   yeux | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 0,18 mg/l      | 90 jours                    |
| N-VINYLCAPROLACTAM E                                | Ingestion  | foie   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 260 mg/kg/day  | 3 mois                      |
| VANADATE DE BISMUTH                                 | Inhalation | système respiratoire                             | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 0,02 mg/l      | 28 jours                    |
| Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline | Inhalation | système respiratoire   silicose                  | Non classifié   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnel le |
| POLY(DIMETHYLSILO XANE)                             | Ingestion  | yeux   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 10%            | 90 jours                    |
| POLY(DIMETHYLSILO XANE)                             | Ingestion  | système respiratoire                             | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1%             | 90 jours                    |
| POLY(DIMETHYLSILO XANE)                             | Ingestion  | tube digestif                                    | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 10%            | 90 jours                    |
| POLY(DIMETHYLSILO XANE)                             | Ingestion  | système vasculaire                               | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif                        | 90 jours                    |

|   |           |   |   |        | observé 10%                                     |                            |
|---|-----------|---|---|--------|---|----------------------------|
| POLY(DIMETHYLSILOXANE)  | Ingestion | coeur   foie   rénale et / ou de la vessie   système vasculaire   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1%              | 90 jours                   |
| 1-Butanone, 2-(Diméthylamino)-1-4-(4-Morpholinyl)Phénol-2-(Phénylméthyl)- | Ingestion | Système endocrinien   système vasculaire   foie   rénale et / ou de la vessie   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day   | 28 jours                   |
| 2-Méthyl-1-((4-Méthylthio) Phényl)-2-(4-Morpholinyl)-1-Propanone          | Ingestion | le système nerveux périphérique   yeux  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/day    | 90 jours                   |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Dermale   | coeur   | Non classifié   | Lapin  | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day   | 2 semaines                 |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Dermale   | la peau   | Non classifié   | Lapin  | LOAEL 500 mg/kg/day                             | 2 semaines                 |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Dermale   | foie   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire   | Non classifié   | Lapin  | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day   | 2 semaines                 |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Ingestion | foie   rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/day   | 29 jours                   |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Ingestion | tube digestif   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/day   | 90 jours                   |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Ingestion | système immunitaire   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/day   | 29 jours                   |
| Triacrylate de Glycérol Propoxylée  | Ingestion | Système endocrinien   système vasculaire   Système nerveux   yeux   | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 375 mg/kg/day   | 90 jours                   |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE   | Dermale   | photoirritation   | Non classifié   | Humain | Niveau sans effet nocif observé pas disponible  | exposition professionnelle |
| 2-ISOPROPYL-9-THIOXANTHEN-9-ONE   | Ingestion | Système endocrinien   tube digestif   foie   rénale et / ou de la vessie   système auditif   cœur   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   système immunitaire   Système nerveux   yeux   système respiratoire   système vasculaire | Non classifié   | Rat    | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 28 jours                   |

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

#### Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 1 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                      |            |                                |            |
|----------------------|------------|--------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 20-7366-6  | Numéro de la version :         | 13.00      |
| Date de parution :   | 2025/08/15 | Remplace la version datée de : | 2025/07/10 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU

AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**